REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
(INSTAT)

Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) 2025

MANUEL DE DENOMBREMENT DES MENAGES

Janvier 2025

Sommaire

Introduction 3

I. Définition des Concepts 4

II. Responsabilités du Personnel de Dénombrement 6

II.2.1 Responsabilités du Contrôleur 6
II.2.2 Responsabilités des Agents : 7

III. Les étapes de la Cartographie et du dénombrement des ménages 7

3.1 Etape 1 - Localisation (repérage) de la grappe 7
3.1.1 Carte de base de la Section d'Enumération 8

Figure 1 : Elément pour la bonne lecture de la carte SE 8

Figure 2 : Carte de base d'une SE urbaine 8

Figure 3 : Carte de base d'une SE rurale 9

Figure 4 : Carte d'une SE rurale composée d'une partie d'une localité 10

Figure 5 : Carte SE Emprise de la SE 0004 (SE de la Figure 4) 10

Figure 6 : Carte d'une SE rurale composée d'une partie d'un village/hameau et d'une autre localité ... 11

Figure 7 : Carte SE Emprise de la SE 0018 11

Figure 8 : Carte d'une SE rurale composée d'une ou de plusieurs localités 12

3.2 Etape 2 - Processus de normalisation 12
- *Segmentation des grandes SE 12*

3.3 Etape 3 - Dénombrement des ménages 14
A. Chemin de déplacement continu 14
B. Numérotation des structures/concessions et des ménages 19
C. Listage des ménages de la grappe 19

Annexes 20

Fiches utilisées pendant la phase du dénombrement des ménages 20

Introduction

Depuis l'an 2011, l'INSTAT, en collaboration avec la Statistique Suède, a mis en place un dispositif d'enquête permanente dénommé Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP). C'est une enquête à **quatre passages de trois mois chacun**. La troisième édition de l'EMOP qui s'est déroulée dans la période Avril 2014 à Mars 2015 a été innovée par l'utilisation des tablettes pour la collecte de données. La présente édition s'étendant sur la période de janvier à décembre 2025, bénéficie de l'expérience acquise par l'utilisation des tablettes.

Le premier passage dont la période de collecte couvre les mois de janvier à mars 2025, est orienté entre autres sur l'identification du ménage, les caractéristiques des membres du ménage, l'éducation des membres du ménage, la santé des membres du ménage, la mesure de la prévalence de la consommation du tabac à fumer, l'emploi des membres du ménage ainsi que l'emploi principal et secondaire, le revenu hors activité, les informations sur les équipements télévisuels et les contenus télévisuels consommés par les ménages, les informations sur les contenus consommés, le logement et les possessions des ménage, la sécurité alimentaire, les repas pris à l'extérieur du ménage, les dépenses de consommation des ménages. Il permet aussi de renseigner les fiches de dénombrement, d'infrastructure et le questionnaire prix dans un marché de la grappe. Il répond au besoin de disposer des informations fiables et à temps.

Les ménages interrogés dans les enquêtes EMOP vivent dans des foyers résidentiels qui sont sélectionnés au hasard parmi un ensemble de points d'échantillon appelés grappes. Une grappe peut correspondre à une localité (par exemple un village), une section d'énumération du recensement (SE), un groupe de SE, ou une partie de SE (segment). Avant la collecte des données, tous les ménages situés dans les grappes échantillonnées seront listés. L'objectif principal de l'opération de dénombrement des ménages est de créer une liste complète et actualisée de tous les ménages résidents dans toutes les grappes sélectionnées. Cette liste servira ensuite de base de sondage pour la sélection finale des ménages qui seront inclus dans l'échantillon de l'enquête EMOP.

L'opération de dénombrement consiste à visiter chaque structure/concession de chaque grappe sélectionnée, pour enregistrer une description de chaque ménage avec les prénom(s) et nom du chef de ménages et leur adresse, etc.
Même si le dénombrement contribue à renchérir le coût de l'enquête, force est de reconnaitre qu'il n'existe aucune autre méthode fiable par lequel il peut être remplacé. L'exercice de dénombrement est l'une des procédures les plus importantes de correction de biais de l'enquête, en particulier lorsque la base de sondage est ancienne ou plus à jour. Il fournit des informations complètes et récentes sur le nombre de ménages de chaque grappe sélectionnée. La sélection des ménages de l'échantillon à partir de la liste mise à jour pour chaque segment de l'échantillon est une assurance que l'échantillon de l'enquête EMOP représente bien la population actuelle du pays.

Ce manuel fournit des lignes directrices générales pour la réalisation de l'opération de dénombrement des ménages sur le terrain, les responsabilités du personnel de dénombrement ainsi que la définition des concepts utilisés.

I. Définition des Concepts

La documentation de base servant au dénombrement des ménages provient de l'opération de cartographie du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5).

Avant de passer à la description de la méthode de dénombrement, certaines définitions méritent d'être précisées :

L'univers : L'univers est le domaine d'étude ou d'enquête statistique qualifié souvent de population statistique. L'univers doit être défini de manière précise, que ce soit du point de vue des unités qui le composent ou du point de vue de ses limites.

Les unités statistiques : Il s'agit des unités élémentaires composant l'univers que l'on appelle plus généralement les unités d'observation. Les unités statistiques peuvent être de différents types : i) individus ; ii) ménages ; iii) sections d'énumération.

Ainsi, un même univers peut être décomposé selon différents types d'unités élémentaires (par exemple en ménages ou en individus). On peut aussi être amené à décomposer l'univers en unités à plusieurs degrés. Chaque unité d'un degré donné peut être composée d'unités du degré suivant. Une zone rurale peut être décomposé en : i) villages (au 1er degré) ; ii) ménages (au 2nd degré) ; iii) individus (au 3ème degré). Dans le cadre de cette enquête, l'univers est l'ensemble des 2 400 SE composé en ; i) îlots ; ii) concessions ; iii) logements ; iv) ménages.

La section d'énumération (SE) : une section d'énumération (SE) est la plus petite unité statistique (avec une référence géographique) créée pour les besoins du Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Ses limites sont matérialisées par les principales caractéristiques physiques telles que les routes. La taille de la SE est différente selon qu'on soit dans une zone urbaine ou rurale.

La carte SE emprise : elle est un agrandissement (**zoom +**) des parties habitées de la SE**.** Elle est produite pour des SE de **localités qui en ont plus d'une** et qui ont une grande partie d'espaces non occupées. La carte SE Emprise a les mêmes caractéristiques que la carte SE. Elle doit avoir le même numéro de SE que "**la carte générale de la SE correspondante**" et doit être agrafée à celle-ci.

La carte de base : c'est une carte de référence de la SE. Elle montre les limites de la SE avec ses principales caractéristiques physiques telles que les routes.

La grappe : Elle est la plus petite unité aréolaire propre à l'EMOP. Ses limites coïncident le plus souvent avec celles de la SE.

L'îlot/le bloc : Il s'agit d'un ensemble de concessions délimité par des rues dans les zones loties ou des sentiers ou éléments visibles sur le terrain dans les zones non loties (rivières, champs).

La concession : Une concession est un bâtiment à usage d'habitation ou commercial. Elle contient une ou plusieurs pièces et peut être composée d'une ou de plusieurs unités d'habitation, par exemple : villa moderne, maison isolée, immeuble à appartements, parcelle ou carré clôturé (milieu urbain), concession (milieu rural). Dans le cas où un seul ménage habite plusieurs cases, comme dans le milieu rural, l'ensemble des cases, clôturés ou non, constitue une concession.

L'unité d'habitation : L'unité d'habitation est l'ensemble des locaux occupés par un ou plusieurs ménages, par exemple : maison, appartement, groupe de pièces dans une maison, etc.

Le ménage ordinaire : Un *ménage* est un ensemble de personnes apparentées ou non, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de ménage". Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou dans la même concession. Elles prennent le plus souvent leurs repas ensemble et partagent les dépenses courantes du ménage. Des exemples de ménage sont :

- un homme avec son épouse ou ses épouses, avec ou sans enfant et/ou avec ses parents ;
- un homme avec son épouse ou ses épouses vivant avec leurs enfants mariés et s'associant afin de pourvoir à certains besoins essentiels (le groupe reconnaît l'autorité d'une seule personne) ;
- un homme ou une femme célibataire avec ou sans enfants et subvenant seul(e) à ses besoins essentiels, alimentaires et autres ;
- un homme ou une femme veuf(ve) ou divorcé(e) avec ou sans enfants ;
- une personne qui loue une pièce et qui ne prend pas son repas avec les autres ménages de la concession sera considéré comme constituant un ménage ordinaire indépendant. C'est le cas des célibataires ;
- Un groupe de célibataires partageant un même logement constitue un ménage ordinaire s'ils reconnaissent l'autorité d'une même personne qui est le chef de ménage, et qui partagent les repas et les entretiens de ménage. Dans le cas contraire, ce sont des ménages séparés.

Les trois conditions suivantes sont des tests pour déterminer si un groupe de personnes se compose d'un seul ménage ou plusieurs ménages : si toutes les trois conditions ci-dessous sont remplies, elles se rapportent à un seul ménage ; si l'une des conditions ci-dessous ne tient pas, elle se rapporte à plusieurs ménages.

1. Les personnes se trouvent dans la même unité d'habitation pour la plupart du temps
2. Les personnes reconnaissent le même chef de ménage
3. Les personnes partagent les repas et les entretiens du ménage

Le chef de ménage : Le chef de ménage est la personne responsable pour l'entretien du ménage, reconnu par tous les membres du ménage.

Le repère : Le repère est toute marque ou tout objet employé(e) pour reconnaître un lieu ou l'ordre dans lequel on doit progresser. Il permet de s'orienter ou de localiser quelque chose.

Exemples de repères :

- Infrastructures : Centre de santé, Mosquée, Ecole …
- Forme de blocs/ilots : Triangle, Trapèze, ...
- Routes, boulevards, rivières …
- Concession d'une personnalité connue

II. Responsabilités du Personnel de Dénombrement

L'opération de dénombrement des ménages sera effectuée dans chaque grappe sélectionnée par une équipe composée de ***deux agents***. L'un des agents est chargé d'enregistrer les données dans la tablette et l'autre se chargera d'écrire les numéros devant les concessions et les ménages en utilisant la craie.

La principale tâche des Agents de dénombrement est de faire l'enregistrement des données dans la tablette pour tous les ménages se trouvant dans les concessions identifiées dans la Grappe. A cet effet, les agents doivent respecter la cohérence entre les numéros de concessions qu'ils doivent inscrire devant les concessions et celui enregistré dans la tablette. Lors du dénombrement les agents doivent se référer à ce manuel et respecter les consignes qui ont été prodiguées pendant la formation.

Afin d'obtenir des informations de bonne qualité, un agent de dénombrement doit montrer plusieurs qualités dont la politesse, la courtoisie, la patience, l'esprit logique. Dès le départ, l'agent de dénombrement doit se présenter au ménage, lui présenter les objectifs de l'enquête et le rassurer de la nature confidentielle des informations collectées, informations servant uniquement à des fins statistiques.

Les agents d'une même équipe devront travailler ensemble. Ils reconnaîtront d'abord les limites de la Grappe, ensuite ils procèderont aux travaux de dénombrement de tous les ménages de la Grappe. Le travail de dénombrement se fera en tandem.

L'équipe de dénombrement doit transférer toutes les données collectées des grappes terminées vers le Serveur Elle doit également informer les superviseurs/coordonnateurs des problèmes rencontrés sur le terrain et suivre leurs instructions pour les résoudre.

II.2.1 Responsabilités du Contrôleur

Le Contrôleur est chargé d'animer et de coordonner l'ensemble des travaux de l'équipe. Il supervise les activités de l'équipe et s'assure que les agents suivent les règles édictées dans le manuel de dénombrement et lors de la formation.

Dès l'arrivée de l'équipe dans un village/quartier, le Contrôleur est chargé de prendre contact avec les autorités administratives et coutumières. Il doit notamment les informer des objectifs de l'enquête, de la manière dont le travail va se dérouler et de la durée du séjour.

Ensuite, le Contrôleur, accompagné des agents procèdent au repérage des limites de la SE qui doit être soumise au dénombrement. Le Contrôleur doit aussi veiller à la saisie correcte de tous les ménages de la SE dans la tablette par les agents de dénombrement (enquêteurs).

Si un des ménages identifiés est absent pour une longue durée ou refuse catégoriquement de répondre à l'enquête, le Contrôleur est chargé d'informer l'équipe technique et il doit mentionner ces informations dans son rapport.

L'une des tâches les plus importantes du Contrôleur est de participer à certaines interviews avec les agents, surtout les premières interviews. A cet effet, il suit de près le déroulement de l'interview et formule ses observations à l'agent (hors du ménage ou en absence des enquêtés) pour l'aider à s'améliorer. Il corrige éventuellement les concepts mal compris.

L'autre tâche importante du Contrôleur est le contrôle et la validation des données saisies par dans la tablette.

En plus de ces tâches techniques, le Contrôleur assure la coordination administrative. En particulier, il organise des réunions périodiques avec ses agents, notamment pour clarifier des questions techniques relevées lors de sa participation aux interviews et du contrôle des données qui se trouvent dans la tablette.

II.2.2 Responsabilités des Agents :

La principale tâche de l'agent de dénombrement est de faire la saisie des données dans la tablette pour tous les ménages se trouvant dans les concessions de sa Grappe. A cet effet, l'agent doit respecter la cohérence des numéros de concessions inscrits à la craie à l'entrée de celles-ci. Lors de la saisie des données il doit se référer à ce manuel et respecter les consignes qui ont été prodiguées pendant la formation.

Rappel : Les numéros inscrits à l'entrée des concessions et l'inscription des numéros de concessions dans la Tablette doivent être faits en tandem.

III. Les étapes de la Cartographie et du dénombrement des ménages

L'opération de dénombrement des ménages comprend deux étapes principales : la localisation de chaque grappe et le listage de tous les ménages qui y vivent. Dans certains cas, la segmentation est nécessaire et sera décrite dans ce manuel.

3.1 Etape 1 - Localisation (repérage) de la grappe

Chaque équipe recevra une carte de base de la grappe qui lui est désignée. Une fois que l'équipe arrive dans la grappe, il faut qu'elle obtienne la coopération des autorités locales pour identifier les limites de la grappe. Dans la plupart des grappes, les limites sont matérialisées par des caractéristiques naturelles faciles à reconnaître tel qu'un étang ou un ruisseau, et par des infrastructures telles que les routes. Cependant, ces limites peuvent être imaginaires (surtout en milieu rural) ; dans de tels cas, l'aide des autorités dans l'identification de la grappe sera particulièrement importante.

Avant le dénombrement, les agents feront le tour de la grappe afin de déterminer le moyen le plus efficace pour dénombrer toutes les structures/concessions. Si possible, diviser la grappe en plusieurs parties. En milieu urbain, une grappe peut être divisée en blocs de maisons. En milieu rural, elle peut être divisée en portions suivant les routes, les ruisseaux, etc.

3.1.1 Carte de base de la Section d'Enumération

Figure 1 : Elément pour la bonne lecture de la carte SE

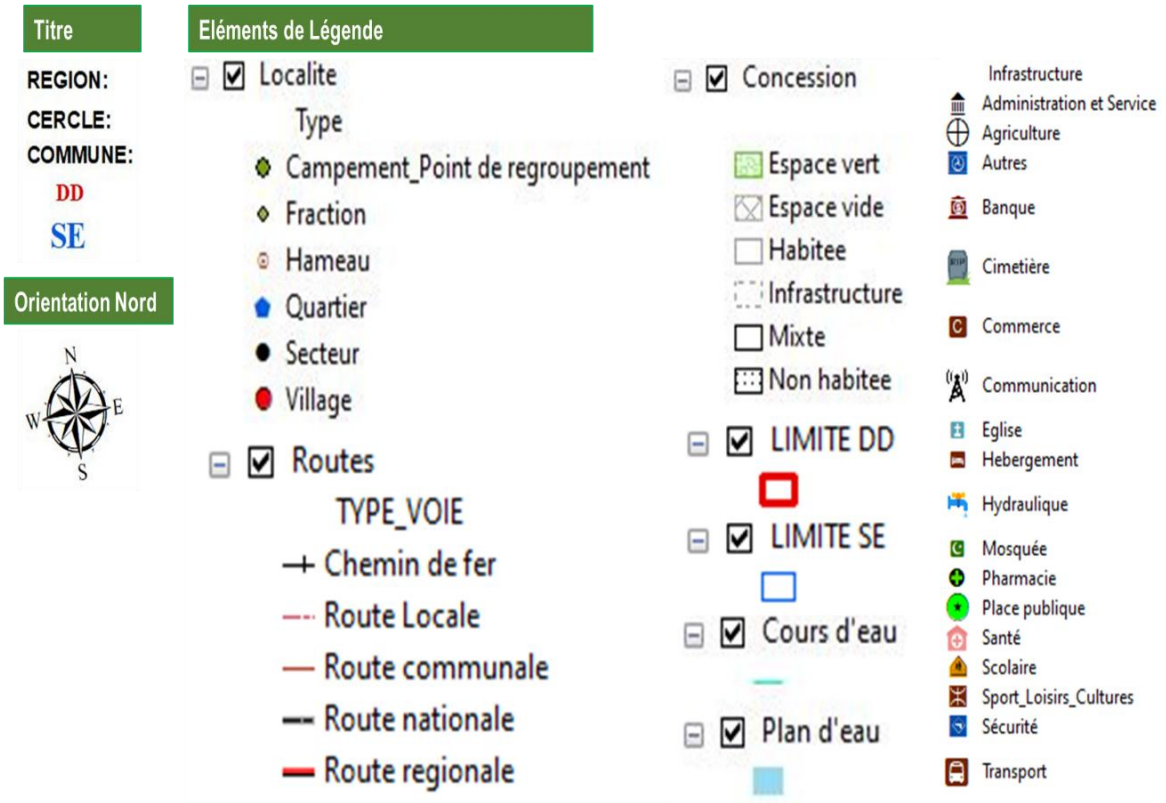
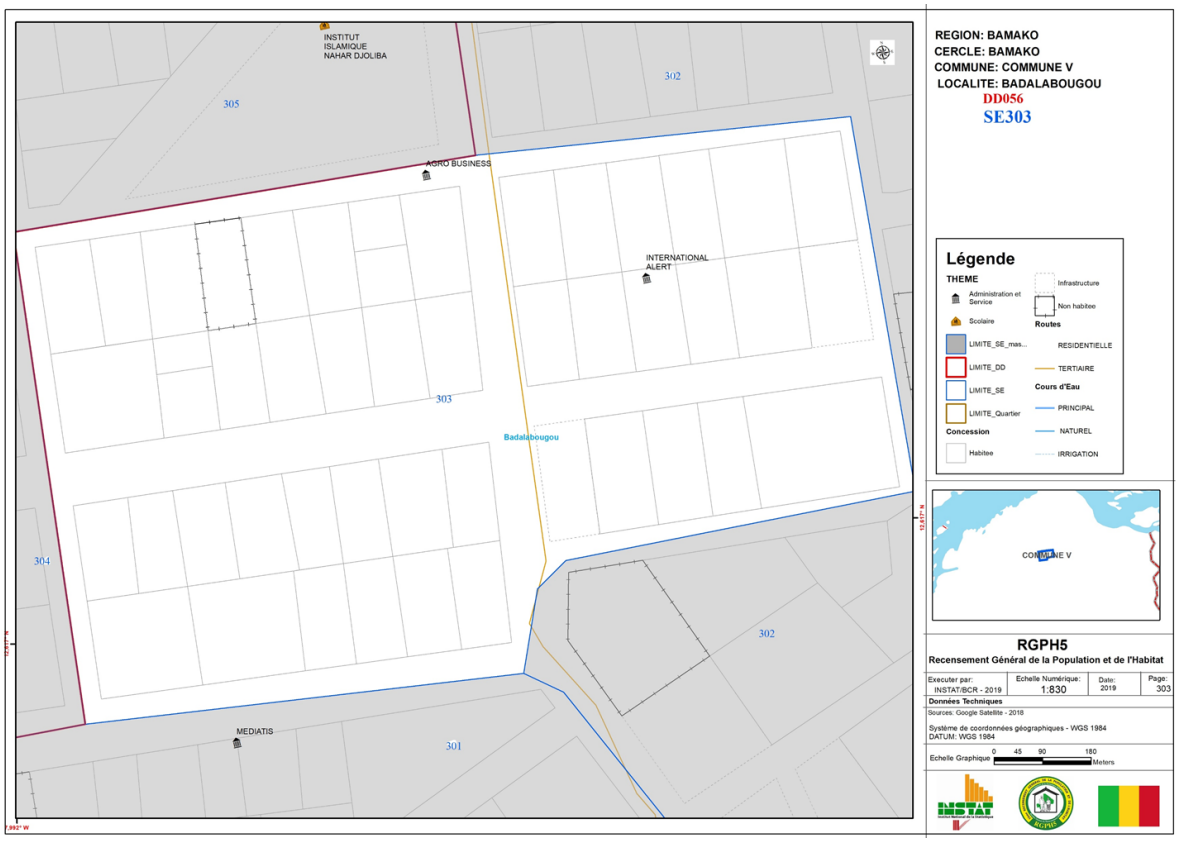
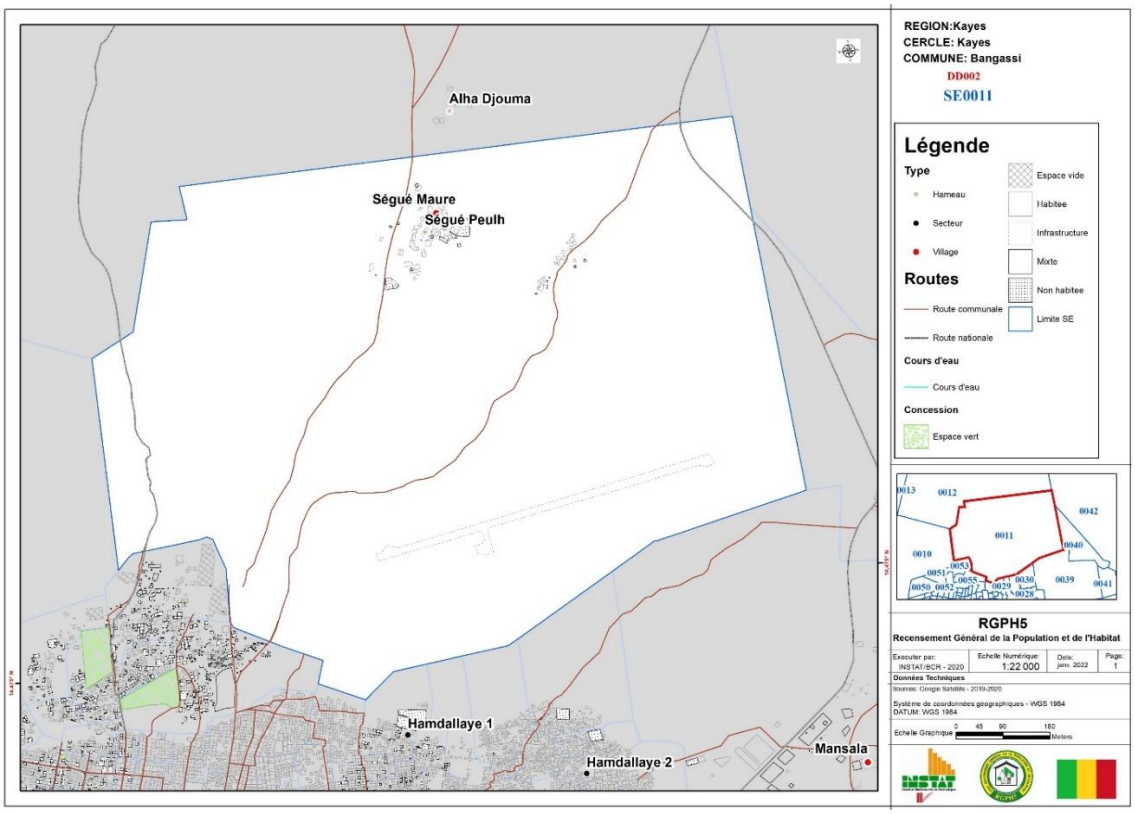


Figure 2 : Carte de base d'une SE urbaine



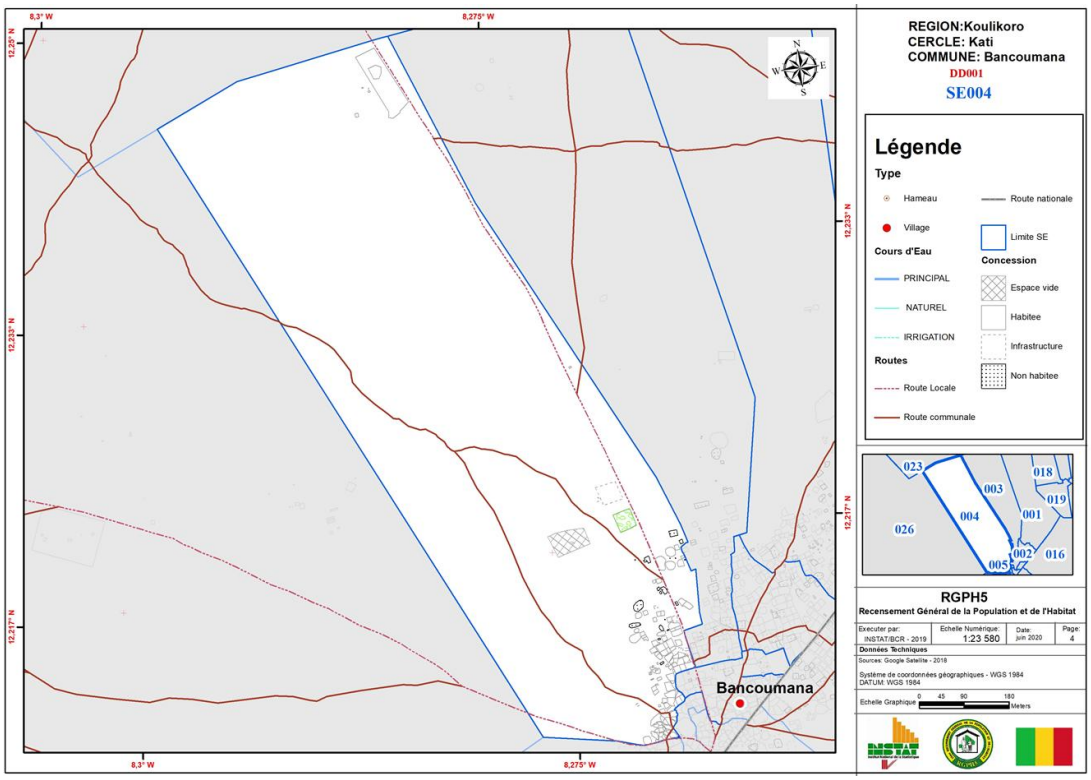
En milieu urbain, une SE peut être constituée de îlots/blocs de maisons.

Figure 3 : Carte de base d'une SE rurale



Différents cas de figure peuvent se présenter en milieu rural.

Figure 4 : Carte d'une SE rurale composée d'une partie d'une localité



Dans ce cas de figure, la délimitation n'est possible qu'avec seulement une **"carte SE Emprise"** qui est un agrandissement de la partie construite de la SE. Elle contient également les limites des SE voisines, les infrastructures et points de repères.

Figure 5 : Carte SE Emprise de la SE 0004 (SE de la Figure 4)

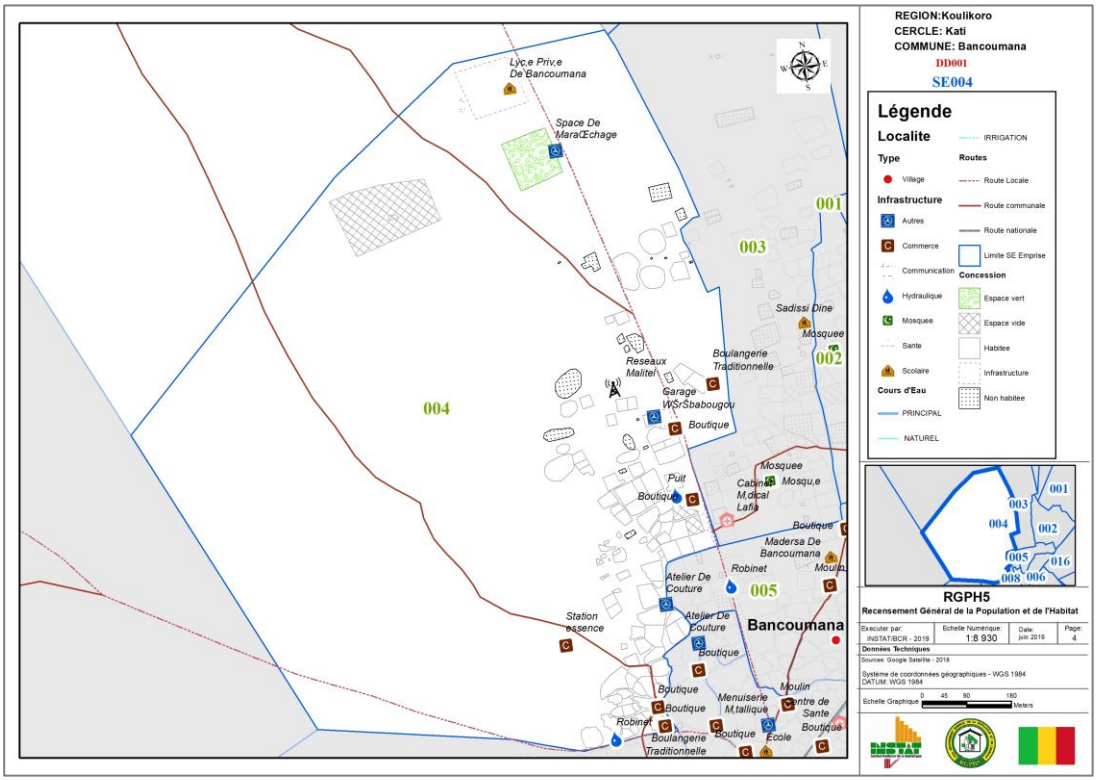
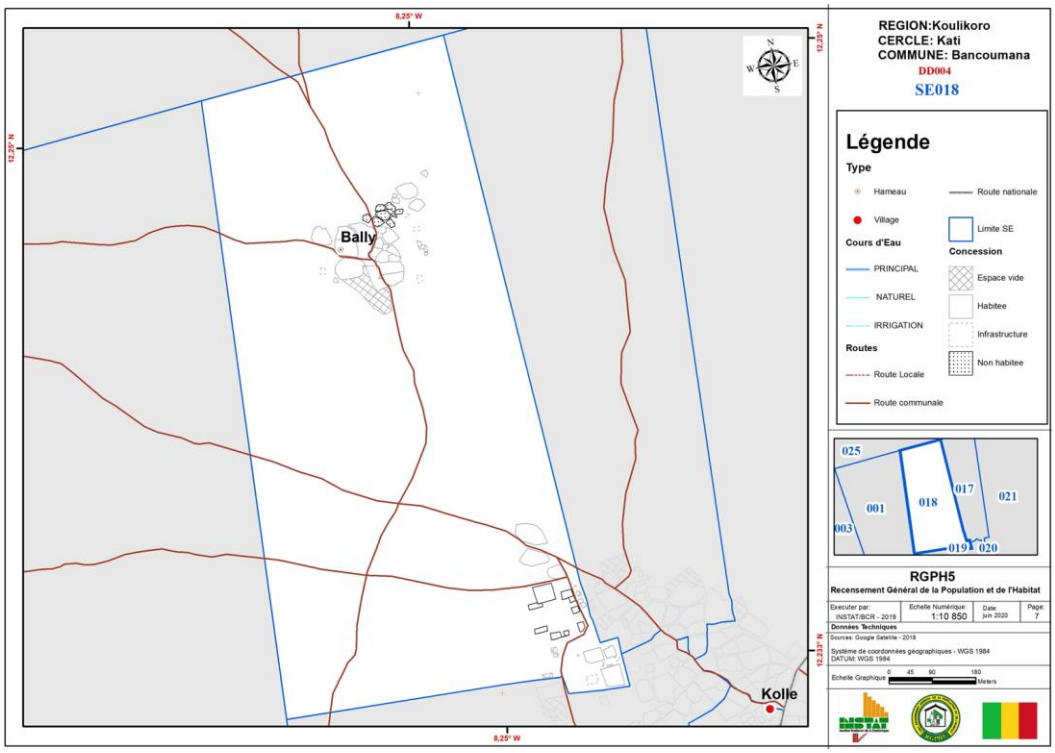
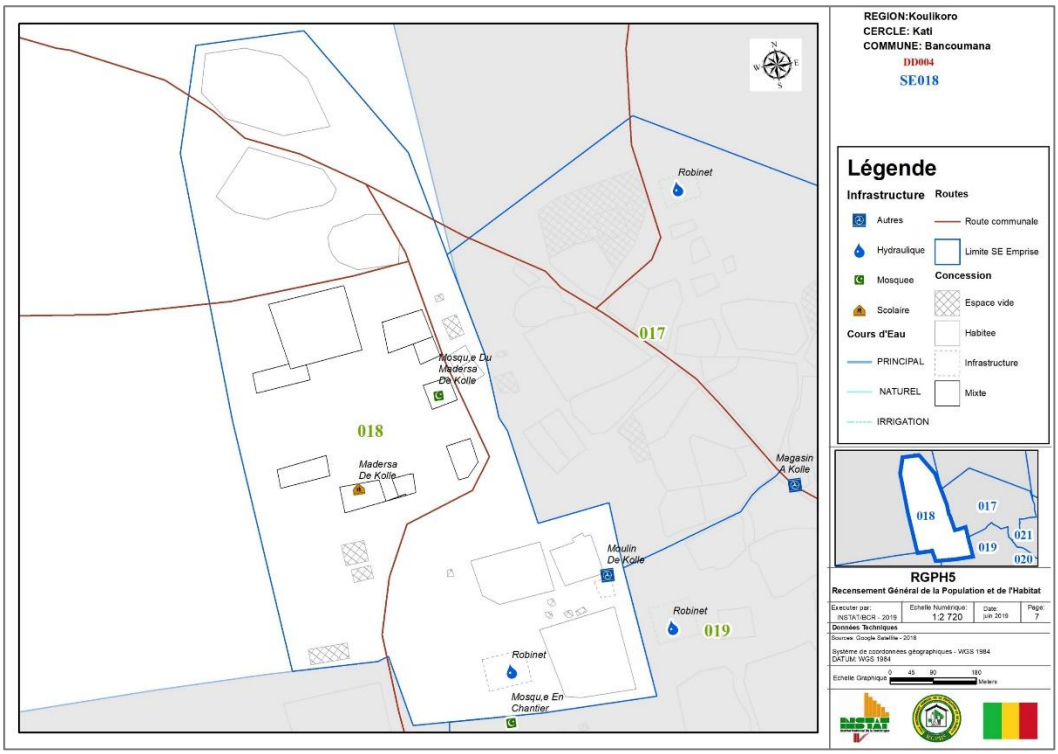


Figure 6 : Carte d'une SE rurale composée d'une partie d'un village/hameau et d'une autre localité



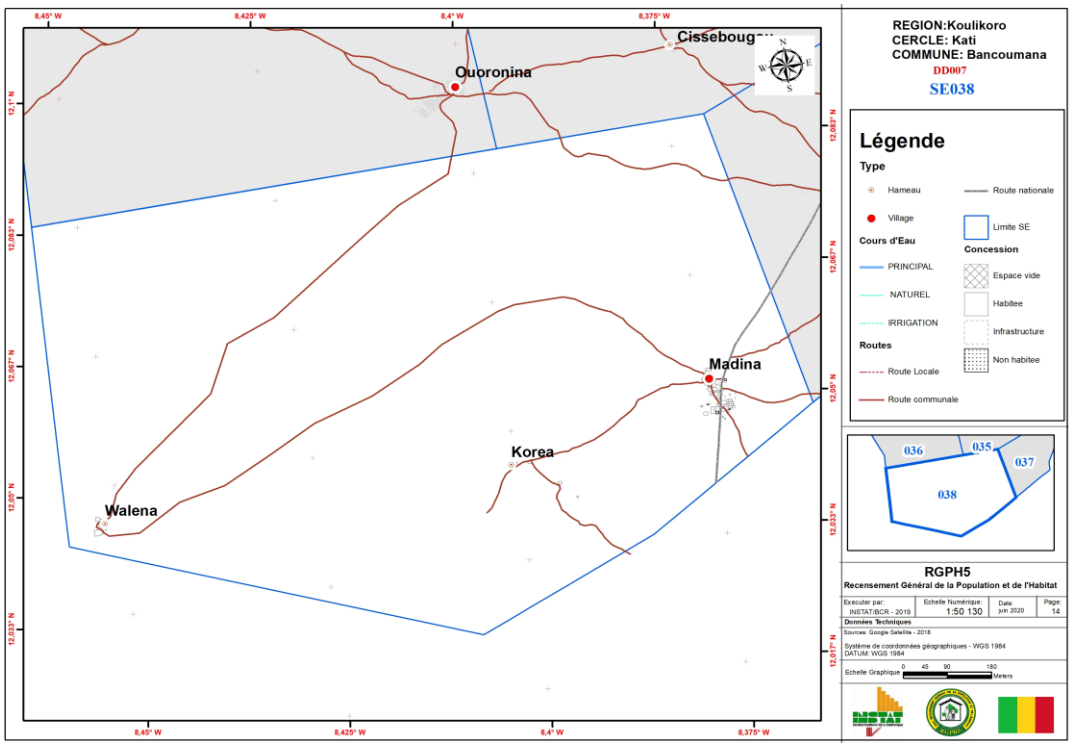
Ici, une délimitation doit être faite au niveau de la partie de la SE qui appartient au village de Kollé. Cette délimitation n'est possible qu'avec la **"carte SE Emprise"**.

Figure 7 : Carte SE Emprise de la SE 0018



Après délimitation, l'équipe procédera au dénombrement des ménages dans la partie de Kollé appartenant à la SE, puis dans toutes les concessions de Bally (hameau).

Figure 8 : Carte d'une SE rurale composée d'une ou de plusieurs localités



Lorsque nous sommes face à une situation comme celle-là, il n'y a pas de délimitation à faire et le dénombrement doit se réaliser dans toutes les concessions de cette/ces localité(s).

3.2 Etape 2 - Processus de normalisation

L'objectif de la normalisation est de permettre à la grappe d'avoir approximativement la taille d'une SE normale en termes de nombre de ménages. Cette normalisation est faite par le processus de Segmentation dans le cadre l'enquête EMOP.

- **Segmentation des grandes SE**

Un certain nombre de SE tirées pour l'échantillon de cette enquête sont de grande taille en termes de nombre de ménages. Ces SE devront être subdivisées en plusieurs segments parmi lesquels un seul sera retenu dans l'échantillon. Les principes de segmentation sont les suivants :

- Pour une SE contenant **moins de 151 ménages**, une opération de segmentation n'est pas nécessaire ;
- Pour une SE contenant entre 151 et 300 ménages, deux (**2**) segments de taille identique seront créés ;
- Pour une SE contenant ***entre 301 et 400 ménages***, trois **(3)** segments de taille identique seront créés ;
- Pour une SE contenant ***plus de 400 ménages***, des ***segments de 100*** ménages seront créés.

Lorsque les agents arrivent dans la SE, ils devront d'abord faire un comptage rapide des structures/concessions habitées et une estimation du nombre de ménages par échantillonnage avec **"un pas de 5 structures/concessions habitées"** pour les visites.

Le nombre total de ménages trouvé dans les structures/concessions visitées doit être divisé par le nombre de concessions visitées pour obtenir le nombre moyen de ménages par concession. Le résultat obtenu doit être multiplié au nombre total de structures/concessions habitées de la SE, ainsi nous avons le nombre de ménages de la SE. Avec le chiffre trouvé, on se réfère aux principes de segmentation pour décider ce qu'il y a lieu de faire.

La segmentation doit être faite de façon à obtenir des segments de tailles à peu près égales et à identifier facilement les limites des segments.

Le dénombrement aura lieu au niveau du segment choisi au hasard.

Pour le choix du segment à dénombrer, les agents doivent utiliser la fiche de segmentation.

Pour chaque SE à segmenter,

1. Procédez à un comptage rapide des ménages dans les structures/concessions échantillons de la SE. Il ne s'agit pas de dénombrer la SE.

   NB : Ce travail doit être fait obligatoirement dans chaque SE échantillon pour s'assurer que la SE est à segmenter ou pas.
2. Faire la somme du nombre de ménages des structures/concessions visitées et diviser cette somme par le nombre de structures/concessions visitées pour estimer le nombre moyen de ménages par concessions. Ensuite multiplier cette moyenne par le nombre total de structures/concessions de la SE.
3. Faites un croquis **sur un brouillon**, en identifiant clairement les limites de la SE et en utilisant autant que possible, des caractéristiques naturelles comme un ruisseau ou des caractéristiques physiques comme les routes. Sur ce croquis, identifiez ensuite les limites de toutes les parties qui composent la SE.
4. Procédez à la création des segments. L'idéal serait de créer des segments de taille approximativement égale, mais il est important que les limites des segments soient facilement identifiables.
5. Marquez clairement sur la carte de la SE les limites des segments, et ensuite numérotez séquentiellement les segments dans le sens des aiguilles d'une montre.
6. Faites la somme des nombres de ménages pour tous les segments de la SE.
7. Calculez le pourcentage du nombre total de ménages pour chaque segment. Il faudrait s'assurer que leur somme est égale à 100 pour chacune des SE à segmenter.

Exemple : Dans une SE divisée en 4 segments, le comptage rapide a permis d'obtenir les nombres de ménages suivants :

Segment 1	120 ménages, soit 120/493	24,34 pour cent
Segment 2	130 ménages, soit 130/493	26,37 pour cent
Segment 3	124 ménages, soit 124/493	25,15 pour cent
Segment 4	119 ménages, soit 119/493	24,14 pour cent
Ensemble de la SE	**493 ménages, soit 493/493**	**100 pour cent**

8. Sur la fiche de Segmentation, portez pour chaque segment le nombre et le pourcentage de ménages ainsi que le pourcentage cumulé de ménages. Le dernier pourcentage cumulé de ménages est toujours égal à 100.

Exemple :

N° du segment	Nombre de ménages	Pourcentage	Pourcentage cumulé
1	120	24,34	24.34
2	130	26,37	50.71
3	124	25,15	75.86
4	119	24,14	100
TOTAL	**493**	**100**	

9. Pour chaque SE à segmenter, un nombre aléatoire sera inclus dans le dossier de grappe. Comparer ce nombre aléatoire (entre 1 et 100) aux pourcentages cumulés. Le segment sélectionné est le premier segment dont le pourcentage cumulé est supérieur ou égal au nombre aléatoire.

   Soit le nombre aléatoire tiré égal à 47. Pour cet exemple, le segment sélectionné est le deuxième segment dont le pourcentage cumulé est supérieur ou égal à 47.

10. **Faite le dénombrement tous les ménages que le segment sélectionné contient. Ce SEGMENT portera le numéro de la grappe**.

3.3 Etape 3 - Dénombrement des ménages

A. Chemin de déplacement continu

Une fois que vous êtes certain de la situation géographique de la SE et de sa délimitation précise, vous devez déterminer la manière la plus efficace de vous déplacer sur les routes et chemins de traverse au sein de cette SE.

A l'intérieur de la SE, vous devez vous déplacer de telle sorte à couvrir les deux côtés des rues ou routes de la SE dans son entier, en recherchant les structures/concession d'un côté de la rue.

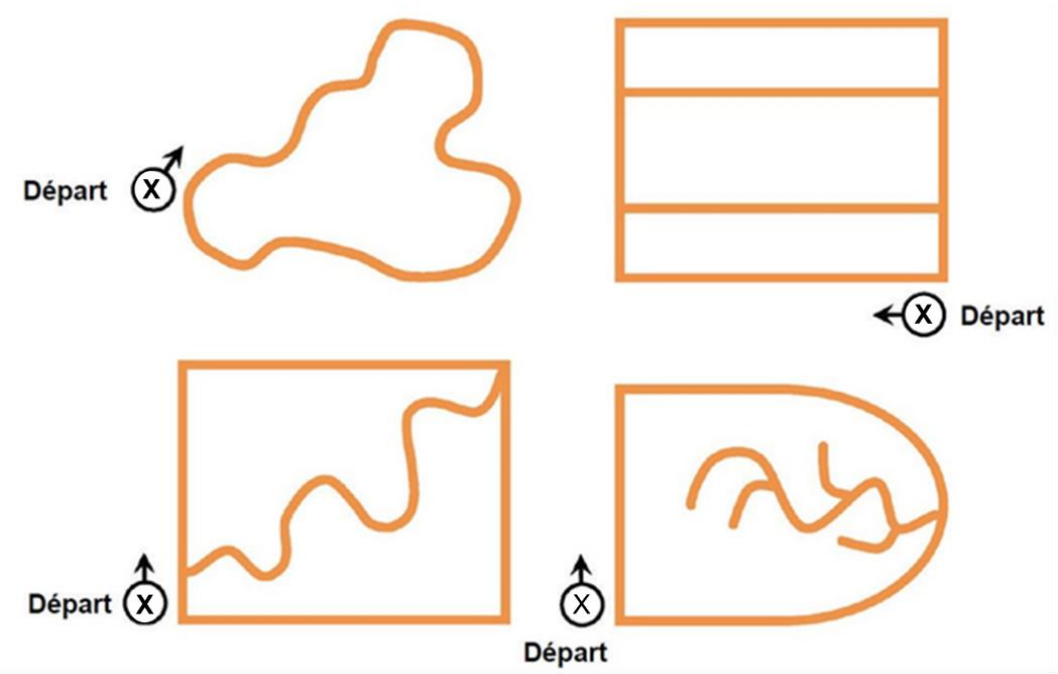
Pour faciliter les choses, nous utiliserons toujours le côté droit. Toutes les limites de la SE doivent être suivies (y compris les voies de chemin de fer, voies fluviales, lignes électriques et autres limites invisibles) car elles peuvent abriter des structures. **Cela s'appelle le Chemin de déplacement continu**.

Pour les cartes qui proposent des rues quadrillées, organisées en quartier standard, le chemin à suivre est relativement simple. Cependant, pour les quartiers avec de nombreux carrefours avec des angles particuliers et des zones internes, cela peut devenir plus compliqué.

◊ **Point de départ**

Commencez toujours votre déplacement en un point de départ logique. Le point de départ peut être une intersection à la frontière de deux SE, souvent un coin. Le point de départ doit être marqué avec la **lettre « X ».**

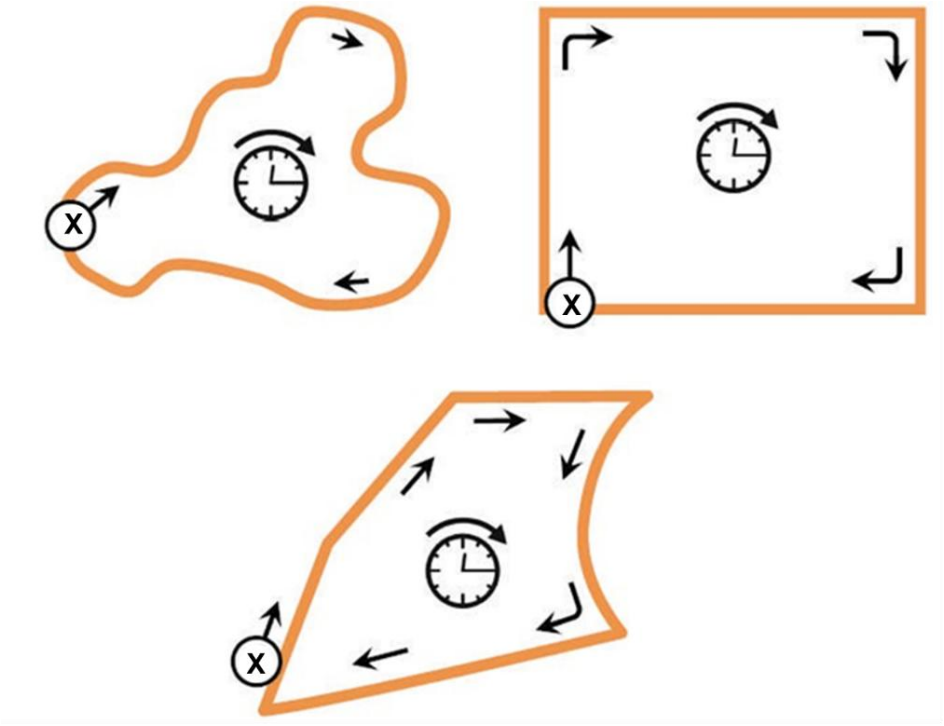
Exemples de point de départ



◊ **Déplacement dans le sens des aiguilles d'une montre**

Déplacez-vous dans le sens des aiguilles d'une montre. Alors que vous vous déplacez dans le sens des aiguilles d'une montre à partir du point de départ, lister les structures/concessions sur votre droite. Cela vous permet de rester concentrer alors que vous êtes sur le terrain et, ultérieurement, aide le personnel de l'enquête à vérifier le chemin parcouru dans le cadre du contrôle de qualité.

Exemples de déplacement dans le sens des aiguilles d'une montre

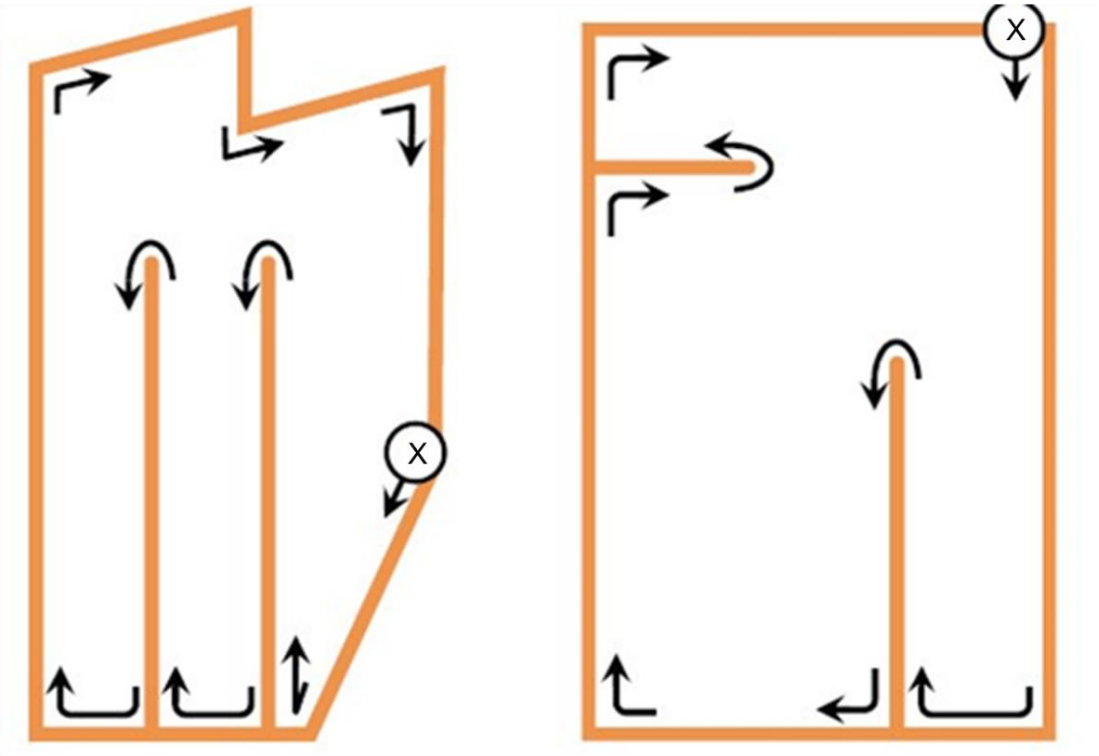


◊ **Toujours tourner à droite**

Alors que vous vous déplacez dans le sens des aiguilles d'une montre, prenez toujours à droite. Quand vous arrivez à une route, une rue ou un chemin, tournez à droite et déplacez-vous tout au long de la route, dénombrant tous les ménages dans les structures sur votre droite.

Si vous êtes sur une route qui se termine en impasse, faites demi-tour et passez sur l'autre côté de la route, et continuez de dénombrer dans les structures sur votre droite. Vous ne devez pas changer votre façon de faire même si la circulation de la rue est à sens unique.

Exemples de déplacement en tournant toujours à droite



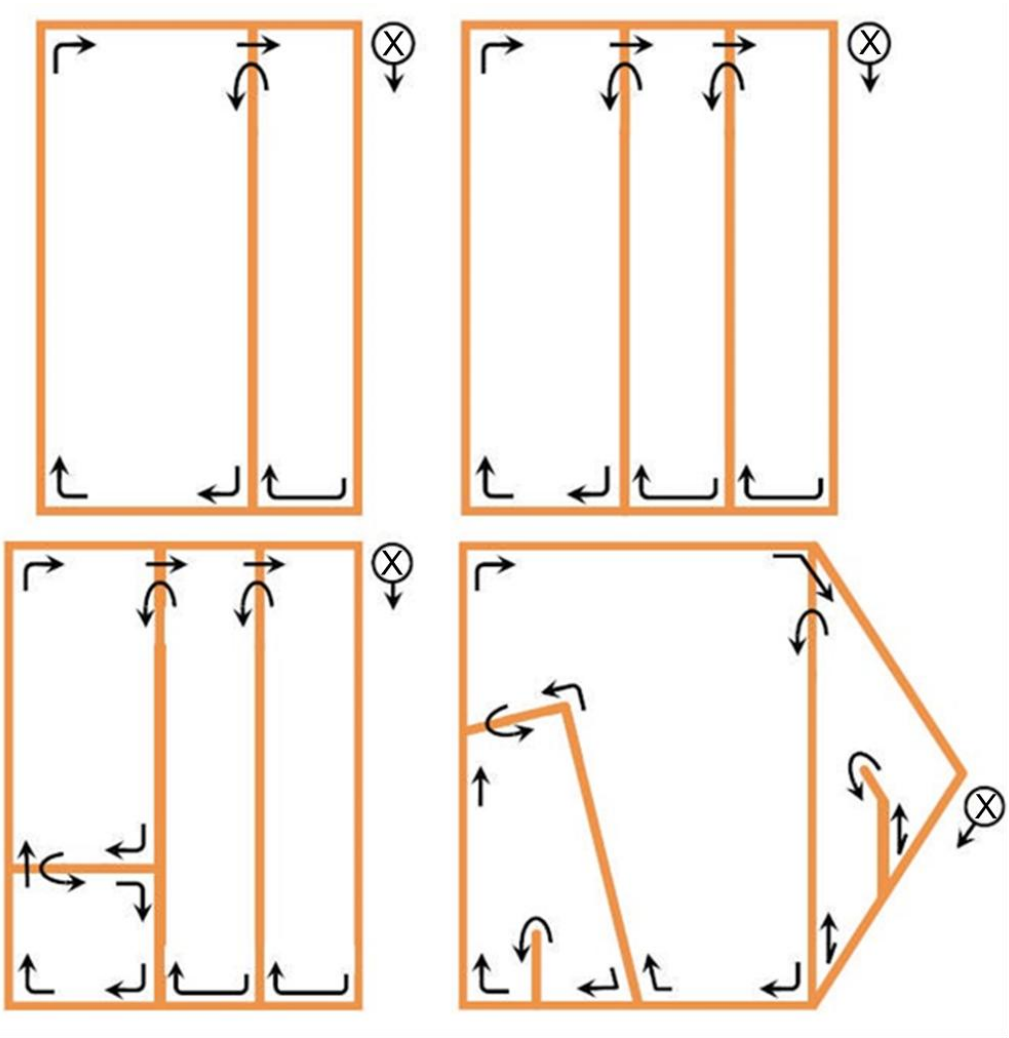
◊ **Faites demi-tour aux limites d'une SE**

Lorsque vous atteignez les limites d'une SE, faites demi-tour et passez sur l'autre côté de la route et dénombrer les ménages dans les structures sur la droite.

Faites attention que cela ne vous éloigne pas des limites de la SE. Dans la plupart des cas, un demi-tour aura lieu sur des rues qui sont coupées des deux côtés de la rue, des impasses ou des rues qui se terminent à la limite de la SE.

Si vous vous retrouvez dans une situation où les limites de la SE sont floues, ont changées ou n'existent plus, appelez votre superviseur pour obtenir de l'aide.

Exemples de demi-tours aux limites de la SE



◊ **Ne couper pas les sections de rue**

Une section de rue est une portion de rue comprise entre deux croisements ou entre un croisement et la fin de la rue.

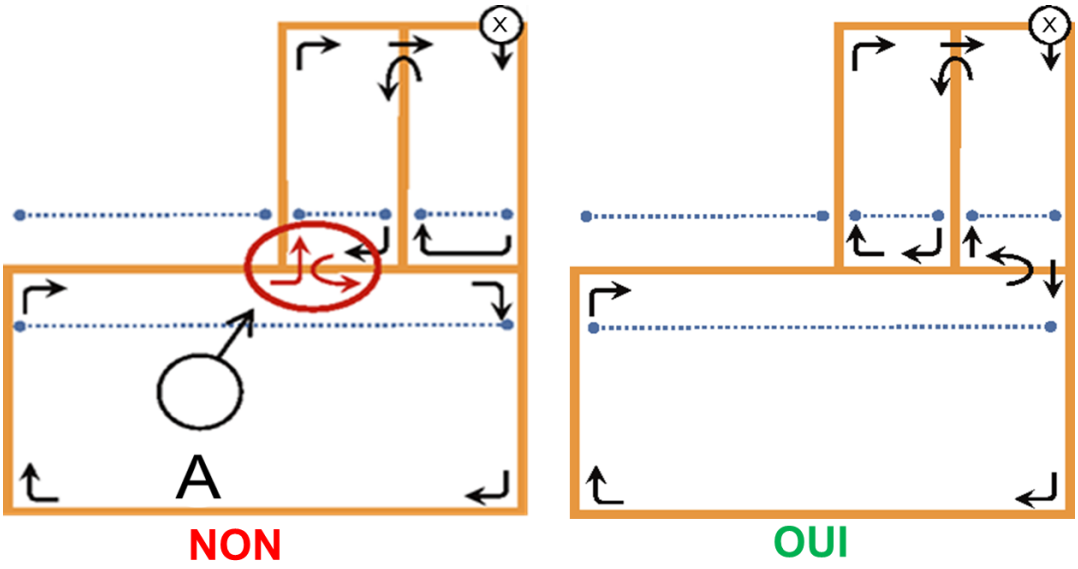
Cela signifie que si vous commencez à un croisement et vous déplacez le long d'une rue, vous continuerez sur cette rue jusqu'à ce que la rue se termine en impasse, ou jusqu'à ce que vous tombiez sur un autre croisement qui coupe la rue des deux côtés ou seulement sur la droite. Si la rue qui donne sur la rue dans laquelle vous vous trouvez est sur votre gauche, alors la rue n'est pas coupée.

Il est essentiel que les sections de rues soient continues de manière à ce que le personnel effectuant le contrôle de qualité plus tard puisse aisément retracer vos pas.

Les virages à droite sur eux-mêmes NE COUPENT PAS les sections de rues, bien que vous deviez peut-être sauter un virage à droite pour ne pas couper une section de rue.

Effectuer un demi-tour au mauvais moment ou un virage à gauche coupe une section de rue.

Exemples de déplacements continus le long de sections de rue



Dans l'exemple ci-dessus, le problème avec le « **Non** » est que le demi-tour au point « **A** » ainsi que le virage à gauche en résultant au point « **A** » vous oblige à couper une section de rue. Dans ces deux exemples, la longue ligne droite représente le côté Sud de la rue et une section continue de la rue. Les trois plus petites lignes représentent le côté Nord de la rue et consistent en trois sections séparées de la rue. En faisant demi-tour au point « **A** » vous vous déplacez dorénavant sur le côté Sud de la rue et vous avez divisé le côté Sud de la section continue de la rue. En faisant ce demi-tour, vous ne vous êtes pas déplacé de manière continue sur le côté Sud de la rue. De plus en effectuant ce demi-tour, vous êtes obligé de tourner de nouveau à gauche au point « **A** » pour couvrir tout le bloc. En effectuant ce demi-tour et en tournant à gauche, vous ne pouvez pas vous assurer que vous n'avez pas oublié des structures sur la zone.

Dans l'exemple « **Oui** », bien que vous passiez devant une rue sur votre droite, vous couvrez toutes les portions de la rue de manière continue. Vous avez couvert tout le côté Sud de la rue ***sans « couper » la section en deux***. Vous avez aussi pu couvrir les trois sections de la rue du côté Nord sans avoir à les couper.

B. Numérotation des structures/concessions et des ménages

Ecrire sur l'entrée de la structure/concession le numéro qui lui a été affecté. Ce numéro devra être le même que le numéro d'ordre de la structure/concession saisi dans la Tablette (ou porté sur la fiche des ménages). Dans le cas où une structure/concession constitue plusieurs cases, toutes les cases portent le même numéro de structure/concession. Dans chaque structure/concession, il faut identifier tous les ménages qui y résident et leur affecter un numéro dans l'ordre séquentiel en commençant par 01. Pour bien distinguer les numéros de l' Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages avec d'autres numéros qui peuvent déjà exister sur les murs des structures/concessions, on doit les faire précéder par le sigle "EMOP". Par exemple dans la grappe 006, sur la porte de la structure/concession numéro 3, écrire **EMOP/006/003/01** (structure/concession avec un seul ménage), sur la porte de la structure/concession numéro 54 qui a trois ménages, écrire **EMOP/006/054/01-03**. Par convention, si une structure/concession n'est pas habitée, le numéro de ménage sera 00. Ecrire, par exemple **EMOP/006/171/00**, ou si un immeuble a plusieurs appartements dont l'un est vide, l'on pourra avoir **EMOP/006/022/01, EMOP/006/022/02, EMOP/006/022/03** pour ceux habités et **EMOP/006/022/00** pour l'appartement vide. D'une manière générale, le numéro de l'EMOP sera **EMOP/Grappe/Concession/Ménage (Grappe = numéro de la grappe, Concession = numéro de la structure/concession dans la grappe et Ménage = numéro du ménage dans la structure/concession)**.

Sur la porte d'entrée du ménage dans une structure/concession à plusieurs ménages, il vaut mieux écrire le numéro de ménage qui lui a été attribué. Par exemple, dans une concession à trois ménages, sur les portes d'entrée de ces ménages, écrire **EMOP/01, EMOP/02, et EMOP/03**, respectivement. Comme le numéro de la concession est déjà écrit à l'entrée de la structure/concession, il n'est pas nécessaire que le numéro de ménage à l'intérieur de la concession porte le numéro de la concession. Mais dans le cas nécessaire, les agents peuvent attribuer des numéros de ménage portant le numéro de la concession.

C. Listage des ménages de la grappe

L'énumérateur utilisera la fiche de dénombrement pour enregistrer tous les ménages habitant la grappe. Commencer par remplir le code EMOP de la grappe.

ANNEXES

FICHES UTILISEES PENDANT LA PHASE DU DENOMBREMENT DES MENAGES

Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) 2025

Fiche de dénombrement des ménages

Fiche n°.|___|___| / |___|___|

Partie A: Identification des ménages

A01. Grappe.....|___|___|___|___| **A02.** Section d'Enumération.....|___|___|___|___| **A03.** Milieu (1=Urbain; 2= Rural) |___|

A04. Région: .....|___|___| **A05.** Cercle: .....|___| **A06.** Commune.....|___|___| **A07.** Village/Quartier/Fraction.....|___|___|___|

A08. Hameau/Secteur/Point Regroup.....|___|___|

A09. Grappe segmentée ? (1=Oui ; 2=Non) : |__| **A10.** Numéro du segment tire : |__| **A11.** Ménages estimés dans le segment tiré |__|__|__| **A12.** Ménages estimés dans la SE |__|__|__|

A13. Prénom(s) et Nom de l'Enquêteur .....|___|___| **A14.** Prénom(s) et Nom du Chef d'Equipe.....|___|___|

A11. Date de début de collecte..... |___|___| / |___|___| / **2025** **A12.** Date de fin de collecte.....|___|___| / |___|___| / **2025**

Partie B: Informations sur les ménages de la SE

N° de concession dans la SE	Concession habitée ? 0=Non 1=Oui	Prénom(s) et Nom du chef de concession	N° du ménage dans la concession	Prénom(s) et Nom du chef de ménage	Surnom du chef de ménage	Quel est le sexe du CM ? 1=Masc 2=Fém	Quel est le nombre de personnes vivant dans le ménage ?	Adresse (numéro de rue et de la maison) ou description du lieu-dit	Numéro de téléphone du CM	Prénom(s) et Nom d'un autre membre du ménage possédant un téléphone portable	Numéro de téléphone portable de cet autre membre du ménage	Coordonnées GPS de la concession		Numéro séquentiel du ménage dans la SE	Observations
												Latitude	Longitude		
B01	**B02**	**B03**	**B04**	**B05**	**B06**	**B07**	**B08**	**B09**	**B10**	**B11**	**B12**	**B13**		**B14**	**B15**

Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) 2025

Fiche de segmentation

IDENTIFICATION	
Region _____	Code Region
Cercle _____	Code Cercle
Commune _____	Code Commune
Village/Quartier/Fraction _____	Code Village/Quartier/Fraction
Cartographe _____	N° SE
Enumérateur _____	N° Grappe
	Milieu (1=Urbain, 2=Rural)

NOMBRE DE SEGMENTS CREES ☐☐

N° du segment	Nombre de ménages	Pourcentage	Pourcentage cumulé
1			
2			
3			
4			
5			
Total			100

Nombre aléatoire compris entre 1 et 100 ☐☐☐

Segment sélectionné ☐☐